

<https://ien-arbresle.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article321>

PPRE

- Administratif - Directeurs - Formulaires élèves à besoins éducatifs particuliers. - PPRE -



Date de mise en ligne : mardi 8 octobre 2013

Copyright © Circonscription de L'Arbresle - Tous droits réservés

border:none;mso-border-alt:solid windowtext .5pt;padding:0cm;mso-padding-alt:

1.0pt 4.0pt 1.0pt 4.0pt">Le Programme personnalisé de réussite éducative peut être rempli « à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative . »

border:none;mso-border-alt:solid windowtext .5pt;padding:0cm;mso-padding-alt:

1.0pt 4.0pt 1.0pt 4.0pt">« Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

Son ambition est de faire partager à tous le « socle commun » des connaissances et de compétences